

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six février deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Adrien Carret, Alain Arnaud, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur

Excusés : Maryline Trichard, Aurélien Laruicci

Alain Arnaud a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1^{er} février 2024

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

Rapporteur : Myriam PERRIN, adjointe aux affaires scolaires

1. Conseil municipal des jeunes

Myriam Perrin présente les points abordés lors de la réunion plénière du 26 janvier 2024 :

- Commission environnement : Mirabelle Rousset-Charensol intègre la commission. Les projets sont la plantation d'arbres en concertation avec la commission du conseil municipal, la création d'un jardin collectif à proximité du stade, l'installation de poubelles à flux séparés, l'organisation de la journée de l'environnement, l'installation de toilettes sèches et d'un éclairage solaire au city-stade. Prochaine réunion le 8 mars à 19h
- Commission aménagement : installation d'une tyrolienne et d'un point d'eau avec bouton presseur vers la cantine en 2024 puis création d'un parcours santé et d'un parcours VTT sur les prochaines années.
- Commission animation et culture : mise en place du foyer de la jeunesse 2 samedis par mois et du karaoké. L'organisation d'un forum des métiers, d'une journée autour du patrimoine et des commémorations sont en réflexion. Prochaine commission le 15 mars.

2. Bibliothèque

Tous les ans, le Département du Rhône offre un livre à tous les enfants nés l'année précédente pour promouvoir la lecture dès le plus jeune âge. Ce livre est remis lors d'une réception à la bibliothèque du Perréon qui offre également un an d'abonnement à la bibliothèque pour toute la famille et un arbre à planter. Myriam Perrin propose de mutualiser cet évènement qui se déroule à l'automne avec la commune du Perréon. Le conseil valide cette proposition et un contact sera pris avec les élus du Perréon pour voir si ce projet les intéresse.

Personnel communal

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Poste cantinière

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération 30/2014 en date du 13 mai 2014 créant l'emploi d'adjoint des services techniques à une durée hebdomadaire de 11.35/35^{ème},

Vu la délibération 39/2016 en date du 6 décembre 2016 modifiant le temps de travail de l'emploi d'adjoint des services techniques de 11.35/35^{ème} à 34.23/35^{ème},

Vu la délibération 19/2021 en date du 6 juillet 2021 modifiant le temps de travail de l'emploi d'adjoint des services techniques de 34.23/35^{ème} à 30.25/35^{ème},

Considérant l'augmentation du nombre de repas servis au restaurant scolaire,

Monsieur le Maire propose de modifier ce poste passant de **30.25 heures hebdomadaires à 31.75 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} mars 2024.**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **décide** la modification du **poste d'adjoint technique à temps non complet** soit le **passage de 30.25 à 31.75 /35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2024.**

2. Agent postal

En prévision du congé maternité d'Estel Dobé du 16 mars au 13 septembre 2024, 3 candidates habitant à proximité vont être reçues en entretien.

3. Adjoint technique

Faute de candidat, nous avons fait appel à l'entreprise Seguine et Ruiz pour l'entretien des bâtiments communaux. Nous nous étions engagés pour une durée de 2 ans qui prend fin le 9 septembre 2024. En cas de non-reconduction, nous devons dénoncer le contrat 3 mois avant soit le 9 juin 2024.

Il a été proposé de compléter un poste actuel avec 8 heures / semaine pour l'entretien de la mairie, la salle du stade, la salle des fêtes, les toilettes publiques et le musée et de conserver l'entreprise Seguine et Ruiz sur la partie école.

En fonction du retour, nous envisagerons de lancer un recrutement sur l'ensemble des heures de ménage soit environ 16 h par semaine en période scolaire.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Achat de terrains

M. le maire expose au conseil que les parcelles de terrain sis AC 108 et AP 254 sont à vendre. La commune est intéressée par l'acquisition de ces parcelles afin d'enrichir le patrimoine communal ainsi que pour la gestion des déchets verts.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AC 108 d'une surface de 7 738 m² moyennant le prix de 450 € et la parcelle cadastrée AP 254 d'une surface de 3 471 m² moyennant le prix de 350 €.

Autorise M. le maire à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

Prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

- Salle des fêtes : afin de remédier à la glissance du carrelage, un test d'application d'un produit sur une petite surface va être effectué.
- Eglise : suite à l'effondrement d'une corniche, l'église est fermée au public. Nous sommes dans l'attente du rapport d'expertise de l'assurance.
- La cabane de rangement des jeux de boule est terminée.

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

2. Extension Ecole Bernard Pivot

M. le maire expose au conseil que l'opération d'extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire a été lancée par la délibération 21/2023 du 6 juin 2023 pour un montant estimé des travaux à 480 000 € HT.

Selon les derniers plans proposés et l'analyse du bureau d'étude, le montant des travaux a été réévalué à 590 000 € HT. Monsieur Le Maire propose donc de solliciter les subventions sur la base de cette nouvelle estimation.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, :

- **Décide d'accepter** la sollicitation des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat sur la base de 590 000 € HT
- **Précise** que les crédits nécessaires au règlement des dépenses relatives à la présente délibération seront prélevés au chapitre 20/21/23, **opération 2301**.

Les démarches sont en cours avec l'ordre des architectes afin de trouver un accord avec l'ancien architecte de l'école sur notre projet d'extension.

3. Echanson – demande de travaux

Le gérant nous a fait part de son intention d'effectuer des travaux de rafraîchissement afin d'apporter de la modernité à la salle de restaurant et il sollicite la commune afin d'obtenir une aide pour la réalisation de ce projet. La rénovation complète du bâtiment ayant été réalisée il y a 4 ans, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Aménagement du Bourg

Le marché a été lancé le vendredi 26 janvier pour une remise des offres le vendredi 23 février à 12h. Une négociation sera organisée avec les 3 entreprises les mieux placées.

2. Rue du Crêt Polettes

Suite à la demande des habitants de la rue pour l'instauration d'un sens unique, une visite sur place avec le service voirie du Département a été organisée et cette installation ne paraît pas adaptée. Un test est donc en cours pour une durée d'un mois avec la mise en place d'une chicane.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC069257240001 – 168, rue du Chavel – AC 95 – BESSEY Jean-Christophe
Construction d'un bâtiment agricole - **Le conseil émet un avis favorable**

2. Déclarations préalables

DP0692572400001 – 41 rue du Vieux Bourg – AB 44 et 45 – CLEMENT Thierry
Rénovation façade – Demander une précision sur le joint des briques –

Dossier soumis à l'accord de l'ABF

DP0692572400002 – 289, rue du Crêt Polettes – AC 238 – 481 – CALMAN Rémi et Cécile
Aménagement talus en enrochement - prescription en pierre bleue ou grise

Dossier soumis à l'accord de l'ABF

Environnement

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Sentiers pédestres

Les points suivants ont été abordés lors de la réunion des référents randonnées organisée par Destination Beaujolais le 23 janvier 2024 :

- surcharge de balisage à certains endroits : le rouge doit être privilégié pour les circuits Grande Randonnée (GR) et le jaune pour le PDIPR.
- un circuit trail est en cours de finalisation sur le secteur du Chardon
- lors d'un accident sur un circuit sur une parcelle privée, la responsabilité revient à la commune qui a signé une convention avec le propriétaire.
- les fiches de randonnée sont très appréciées : notre circuit vert est enregistré dans le système. Il convient de les enrichir avec des éléments du circuit (point de vue, commerce, monuments...). L'édition de dépliant papier est à aborder.

VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. SYDER

Une réunion de présentation de la démarche performancielle a eu lieu en mairie le 24 janvier. Elle consiste au passage de l'éclairage public du Bourg en LED ce qui représente 85 luminaires. Le coût est estimé à 100 445 € dont un reste à charge pour la commune de 60 770 € en cas de paiement en une fois. Des aides peuvent être sollicités au titre du fond vert. Les gains sur le coût de l'énergie et sur la maintenance sont estimés à 2 680 €/ an en 2026 et à 3 910 € /an en 2036.

2. SMIECB

Jean-Claude Desbat informe que le réseau d'eau au niveau du parking de l'école qui est trop profond va être dévié sur le chemin rural sur la première quinzaine de mars.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- La visite du champ captant est prévu le vendredi 19 avril de 14h à 16h. Les membres du CMJ seront conviés.
- L'arbre tombé dans la rivière au niveau du stade va être enlevé par le syndicat des rivières.
- Pour des raisons de santé, le LOCAVOR va devoir fermer pendant un mois en mars. Le conseil valide l'annulation de la redevance d'occupation.
- Lecture d'un courrier de remerciement de l'équipe enseignante
- Commission communale des Impôts directs : mardi 20 février à 20h.
- Journée de l'environnement : 6 avril. Une information sera faite auprès de toutes les associations communales.
- Rencontre des communes aux Noms Burlesques : une réunion préparatoire est organisée à Vatan le 2 mars. Aucun membre du conseil ne sera présent.
- La pétanque nous sollicite pour l'achat de 3 coupes pour la triplette provençal du mois d'avril. Le conseil valide cet achat.
- Balisage des sentiers pédestres : vendredi 1^{er} mars à 13h30
- Prochain conseil municipal : 5 mars 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 45.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

ARNAUD Alain,
Secrétaire de séance